



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 30 Juin 2020 à 19h00

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme DEVYS Marie-Noelle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusée : Mme COULLAUD Véronique qui a donné procuration à Madame LANFRANCHI Nicole

Absent : M. TRICOIRE Pascal.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOULLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 / Adoption du dernier compte rendu de réunion du 02 Juin 2020

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des taux d'imposition

Il convient de voter les taux d'imposition de Rouillac pour l'année 2020. A l'unanimité, les membres présents adoptent les taux suivants :

ROUILLAC	Bases prévisionnelles	Taux actuels	Produit attendu
Taxe d'habitation *	3 313 000	10.29 *	340 908
Taxe foncière (bâti)	5 118 000	22.73	1 163 321
Taxe foncière (non bâti)	292 500	52.28	152 919
TOTAL			1 657 148

- Le taux de la TH n'est plus soumis au vote.

3/ Présentation et vote des budgets communaux

Le budget transport scolaire de GOURVILLE est présenté en équilibre à hauteur de **2 723.00 €** en fonctionnement et **4 903.99 €** en investissement.

Le budget transport scolaire de ROUILLAC est présenté en équilibre à hauteur de **32 324.36 €** en fonctionnement et **8538.00 €** en investissement.

Le budget de la commune nouvelle est présenté en équilibre à hauteur de **4 199 175.22 €** en fonctionnement et **2 531 179.20 €** en investissement.

Ces propositions de budgets sont mises au vote de l'assemblée et adoptés à l'unanimité

4/ Vente de véhicules municipaux

Pour faire suite aux annonces passées par la commune pour la vente d'un véhicule 9 places et de 2 balayeuses, les meilleures offres reçues en mairie sont les suivantes : 17 400 € par l'amicale des sapeurs-pompiers de Rouillac pour le véhicule, et 10 000 € par la commune de Genac-Bignac pour les balayeuses. Madame le Maire est autorisée à céder ces biens.

5/ Révision des tarifs de transport scolaire pour 2019/2020

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de transport scolaire pour l'année 2019/2020, en raison de 4 mois de non utilisation par les familles en période de COVID-19. Une proratisation pourrait être envisagée. Les tarifs actuels sont les suivants : 40 € par an (2 trajets par jour) et 25 € par an (1 trajet par jour). Cela pourrait faire 40 € : 10X6 = **24 €** et 25 € : 10 X 6 = **15 €**. A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

6/ Convention avec La Palène

Madame le maire rappelle au conseil qu'une convention entre la commune et La Palène a été établie le 21 juin 2018, pour une durée de 3 années, du fait que le montant de la subvention annuelle est supérieur à 23 000 €. Aussi, il convient, chaque année, d'autoriser madame le Maire à signer un avenant fixant le montant de la subvention accordée (140 000 € pour 2020). Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer l'avenant.

7/ Délégation de pouvoir au maire

Par délibération en date du 23 mai 2020, le conseil municipal a décidé de confier un certain nombre de délégations au Maire. Concernant la délégation N° 16 qui l'autorise à : intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle * et de transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 €, l'assemblée doit spécifier quels sont les cas requis pour que la délégation puisse être mise en œuvre. Madame le Maire propose de rajouter * (*pour l'ensemble du contentieux la concernant devant toutes les juridictions tant en première instance qu'en appel et en cassation y compris en cas de constitution de partie civile au nom de la commune*). Le conseil municipal autorise madame le Maire à rajouter les précisions énoncées ci-dessus.

8/ Délibération pour l'établissement d'un titre exécutoire

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'établissement d'un titre de 51 074.20 € à l'encontre d'un agent révoqué de la collectivité en 2017 pour falsification de document. Cette somme représente les versements indus d'heures supplémentaires depuis le 1^{er} juin 2004. A l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le Maire à émettre le titre exécutoire.

9/ Conventions de mises à disposition de locaux communaux

Les conventions de mises à disposition de locaux entre la commune de Gourville et les associations suivantes arrivent à échéance : Gourvilloisirs, Les balivernes, le comité des fêtes. Il convient d'autoriser madame le Maire à signer de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux. A l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le Maire à signer les conventions. M. CHASSAGNE Alain n'a pas pris part au vote concernant l'association Gourvilloisirs.

10/ Cessions de voirie et de parcelle communale

- Un riverain sollicite la commune pour acquérir un fond d'impasse à Puycaillaud à Gourville. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le lancement d'une enquête publique de déclassement de voirie en vue de sa cession. Le conseil municipal autorise madame le Maire à lancer une enquête publique.
- La parcelle cadastrée 371 ZC 16, sise le Rondail sur la commune de Sonneville vient d'être divisée en deux parties. Il convient désormais de céder à l'EARL MARRY Alain et fils la section ZC 81 d'une superficie de 19 ares 39. Le conseil municipal autorise madame le Maire à céder à l'EARL MARRY Alain et fils ladite parcelle moyennant 04 euros le mètre carré.

11/ Recrutement de personnel

- **Emplois saisonniers**
 - Pour faire face au personnel absent pour cause de congés, de maladie, et en raison d'une charge de travail estival, il est proposé de recruter des saisonniers pour les mois de juillet et août. Le conseil municipal doit autoriser madame le Maire à créer les emplois suivants : deux postes de 35 heures et un poste de 29 h 30. Le conseil municipal accepte ce recrutement d'emplois saisonniers.

- **Contrat d'apprentissage**
 - Il est envisagé de recruter un jeune en contrat d'apprentissage (CAP maçonnerie en cours chez un autre employeur) à compter du 1^{er} août 2020 pour une durée de 13 mois. Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce contrat d'apprentissage.

- **Contrat pour accroissement temporaire d'activité**
 - Dans le cadre d'un départ en retraite d'un agent aux écoles, une personne a été recrutée pour 5 mois. Son contrat arrive à terme le 31.07.2020, il est envisagé de prolonger ce contrat pour une durée de 7 mois à raison de 35 heures hebdomadaires.

 - Pour répondre à une surcharge de travail, il est décidé de recruter un agent aux écoles à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à conclure ces contrats.

- **Contrat Parcours d'Emplois Compétences**
 - Pour renforcer le personnel des écoles, il est envisagé de recruter un agent en « Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) » à raison de 23 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 9 mois. Madame le Maire est autorisée à recruter un agent en contrat PEC.

- **Contrats pour remplacements temporaires d'agents**
 - Il convient d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Madame le Maire est autorisée à recruter du personnel pour remplacer des agents absents.

12/ Questions et informations diverses

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une administrée sollicitant le changement de nom de la Place Thiers. Le conseil donne un avis défavorable à cette demande.

- Point sur la foire du 27. Les élus ont organisé "une brigade de vigilance" le jour de la foire du 27 juin. En maintenant le dialogue avec les commerçants, les consignes sanitaires exigées par la préfecture ont été bien respectées par ces derniers. Dans l'ensemble, hormis le non port du masque par les visiteurs (50%), la foire s'est bien déroulée avec environ 250 forains.

- Madame le maire donne lecture d'un courrier reçu des commerçants de Rouillac qui sollicitent une réunion publique. Madame le maire donne suite à leur demande en organisant une réunion avec les signataires du courrier le 16 juillet.
- Présentation du travail effectué par les commissions. La commission "Communication", (responsable M-F Dumout) rend compte de ses travaux lors de la réunion du 25 juin. Sont évoqués le journal communal, la cérémonie des vœux fixée 8 janvier, le site internet de la commune, la page Facebook de la mairie, la communication autour des commerçants de Rouillac, et la signalétique d'intérêt local (SIL), en partenariat avec la CDC.
- La commission "Environnement, développement durable" (responsable, Martine Lerch) et la commission "Cimetières, sécurité" (responsable, Christian Berton) font part de la visite des cinq cimetières de Rouillac, en détaillant les travaux effectués et ceux qui restent à faire. Les élus ont visité les cimetières de Mareuil et de Saint-Médard, afin de s'inspirer des méthodes d'enherbement et d'entretien. L'accent étant mis sur le respect de l'environnement et la non utilisation des désherbants.

Fin de la séance à 20 h 40.

Le Maire



Dominique MANCIA